



MERCREDIS ET VACANCES SCOLAIRES

Saison 2026/2027



**Vous inscrivez votre enfant
vous devez savoir :**

Ses finalités :

L'accueil loisirs existe depuis 56 ans sur la commune d'Amplepuis. Il propose aux enfants, durant leurs temps de loisirs et leurs temps libres, des activités dans un but de socialisation et d'éducation. ex : jeux, sports, dessins, peintures, modelages, etc...

Il offre aussi aux familles, la sécurité de savoir leurs enfants accueillis par un personnel compétent, dans des horaires précis, adaptés au mieux à leurs besoins .

Son agrément : Le Centre Social du Parc est agréé pour son Accueil Collectif de Mineurs (A.C.M.) par le Service départementale à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES). Cet agrément est un label de qualité impliquant des obligations. C'est aussi un engagement que prend le Centre Social du Parc de respecter les exigences réglementaires (en matière de locaux, de fonctionnement, d'encadrement) et pédagogiques (les activités doivent rester ludiques et récréatives).

Son financement : La participation des familles ne couvre pas le coût réel de l'Accueil de Loisirs. Les Municipalités d'Amplepuis et Les Sauvages et la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône participent au financement.

Présentation : un lieu, un espace et un service pour s'amuser, jouer entre copains, tout en se familiarisant à la vie en collectivité.
Un accueil est possible pour les enfants porteurs de handicap après rendez-vous et entretien avec le directeur de l'accueil de Loisirs pour établissement d'un PAI.
Possibilité d'accueillir les enfants de plus de 11 ans à l'espace jeunes (11-17 ans).

Les mercredis les enfants sont admis à partir de 4 ans dans les locaux du Centre Social.

Les vacances scolaires les enfants sont admis à partir de 3 ans. Les 3-5 ans sont accueillis dans le locaux du Pôle Petite Enfance », les 6-12 ans au Centre Social.

Afin de respecter le rythme et les capacités de chacun, les enfants sont répartis par tranches d'âge lors des activités :

Maternelle → 4-6 ans (à partir de 3 ans pendant les vacances scolaires)
CP au CM2 → 6-11 ans

L'encadrement est assuré par du personnel formé et diplômé.

Le projet pédagogique de l'Accueil de Loisirs est à votre disposition.
Il se fixe comme objectif de :

- Favoriser l'expression, la création tout en restant ludique
- Développer l'autonomie et la prise de responsabilité
- Permettre l'évolution de chaque enfant en toute sécurité

L'accueil

- Soit en demi journée (uniquement pour les mercredis) **avec ou sans repas**

- Matin = **7h20 à 12h00** (accueil entre 7h20 et 9h00)

- A-Midi = **13h20 à 18h00** (accueil entre 13h20 et 14h00)

- Soit en journée complète : mercredis et vacances scolaires (mêmes horaires)

→ repas chaud fourni par un traiteur les mercredis et les vacances scolaires.

Les enfants peuvent quitter l'accueil de loisirs pour participer à une activité extérieures durant la journée et revenir ensuite au Centre Social, avec autorisation écrite et sous la responsabilité de la famille.

Déroulement d'une journée:

Déroulement d'une journée type :

De 7h20 à 9h Temps d'accueil et de jeux
De 9h à 10h Goûter + temps récréatif
De 10h à 11h30 Temps d'activité
De 11h30 à 12h Jeux et temps d'accueil

De
12h à 13h
REPAS

De 13h à 14h Temps calme ou sieste
De 13h20 à 14h Temps d'accueil et de jeux
De 14h à 16h Temps d'activité
De 16h à 17 Goûter + temps récréatif
De 17h à 18h Jeux et temps d'accueil

Activités du mercredi :

L'après-midi un atelier à thème est organisé sur plusieurs séances (ex: cuisine/ dessin/construction, cerf volant etc..)

L'activité offre à l'enfant la possibilité de découvrir, de s'initier et de se perfectionner dans des domaines techniques et manuels.

Activités vacances scolaires Programmes transmis par mail par l'intermédiaire des écoles 1 mois avant les vacances, et en ligne sur le site du Centre Social du Parc.

Un thème donne lieu à diverses activités manuelles, grands jeux, spectacle, sortie, etc...

En juillet, des séjours sont organisés dans le cadre de l'Accueil de loisirs et de l'accueil de loisirs intercommunal (Cours, Thizy les Bourgs, Amplepuis)

Responsabilité : L'enfant doit être remis en « main propre » à l'équipe d'animation. Le Centre Social se dégage de toute responsabilité envers les familles en dehors de la structure d'accueil et des horaires de fonctionnement. Les modalités de départ de l'enfant (seul ou accompagné) sont définies à l'avance et portées sur la fiche d'inscription. Toutes modifications doivent être faites par écrit et signées des parents. (Une pièce d'identité pourra être demandée)

Inscription : priorité aux familles d'Amplepuis et de Les Sauvages, dont les parents travaillent. Les autres familles et celles des communes extérieures sont accueillies en fonction des places disponibles

Les informations relatives à l'inscription de votre enfant sont informatisées et soumises aux dispositions de la loi « informatique et libertés du 6 Janvier 1978 ». Conformément à son article 27, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification de ces données.

a) fiche d'inscription : une fiche d'inscription administrative annuelle (année scolaire) est à remplir préalablement. Si des changements interviennent durant l'année, vous devez les signaler.

b) fiche sanitaire : vous devez **obligatoirement** remplir et signer une fiche sanitaire. Le Centre Social du Parc se dégage de toute responsabilité en cas d'accident survenu à la suite d'une omission sur la fiche sanitaire.

Les vaccins obligatoires : Tétanos, Dt polio joindre *photocopie du carnet de santé* sinon vous devez nous fournir un certificat médical de contre indication
Toute maladie contagieuse doit être signalée et l'enfant gardé à la maison

Pour les mercredis : un calendrier prévisionnel doit être complété entre chaque période de vacances scolaires afin de nous indiquer le nombre de mercredis que vous souhaitez réserver pour votre (vos) enfant(s). Ainsi le Centre pourra prévoir les moyens humains et matériels nécessaires à son bon **fonctionnement**.

Pour une inscription occasionnelle (une fois dans le mois) ou non planifiée l'inscription pourra être acceptée en fonction des places disponibles, le tarif maximum sera appliqué (voir ci-dessous). Pour les personnes en recherche d'emploi, sur présentation d'un justificatif, le tarif sera calculé en fonction du quotient familial.

Pour les vacances scolaires : Une inscription spécifique est nécessaire. Des permanences d'inscriptions téléphoniques ont lieu à chaque période de vacances (elles sont indiquées sur les programmes distribués dans les écoles et en ligne sur le site).

La participation financière des mercredis et des vacances scolaires est calculée en fonction du quotient familial de la CAF (fournir votre numéro d'allocation ou une attestation de quotient familial) . Pour les familles non allocataires fournir votre dernier avis d'imposition ou de non imposition.

L'adhésion au Centre Social du Parc est obligatoire elle se règle à l'inscription. (valable de juillet à juin) tarif saison 2026/2027 : 13€.

* **Demi-journée** : (uniquement le mercredi) 0,75 % du quotient familial
(minimum 1,55 € maximum 8 € sans aide)

* **Journée** : 1,90 % du quotient familial
(minimum 4,5 € maximum 17 € sans aide)
Plus coût du repas

Goûter fourni
par le Centre Social

Semaine de 5 journées : 8% du quotient familial
(minimum 20 € maximum 75 € sans aide) Plus coût des repas

Réduction - 10% à partir du 2^{ème} enfant (présent) - 20 % à partir du 3^{ème} enfant (présent)

Différentes aides peuvent venir en déduction des tarifs pour les vacances scolaires (CAF, mairies, CE...).

Après déduction des aides, une participation minimale reste à la charge des familles soit: 1 euro par demi-journée.; 3 euros par journée.

Pour les enfants présents une demi-journée avec le repas, un forfait de 2 euros s'ajoutera au coût de celle-ci.

LE RÈGLEMENT EST EXIGÉ À L'INSCRIPTION ET VALIDE LES RÉSERVATIONS.

En cas d'absence de l'enfant les jours prévus, il n'y aura pas de possibilité de remboursement, sauf pour raison médicale et sur présentation d'un certificat médical. Un avoir à utiliser dans l'année vous sera délivré .